



CHARTRE DU BENEVOLE

AU SERVICE DE LA MISSION
DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE



LES FONDEMENTS DE LA CHARTE DIOCESAINE

Tout bénévole accueilli et intégré parmi les acteurs de l'Association Diocésaine, ou des paroisses et des services de notre diocèse, se voit remettre la présente charte.

Il en prend connaissance, en discute avec son référent. Cette charte l'accompagne tout au long de son engagement.

Il donne son accord en signant une convention.

« Les dons de la grâce sont variés, mais c'est le même Esprit. Les services sont variés, mais c'est le même Seigneur. Les activités sont variées, mais c'est le même Dieu qui agit en tout et en tous. À chacun est donnée la manifestation de l'Esprit en vue du bien. (...) Vous êtes le Corps du Christ et, chacun pour votre part, vous êtes les membres de ce corps. »

(1 Co 12)

La charte définit le cadre des relations et des engagements réciproques qui doivent s'instituer entre les responsables, les salariés et les bénévoles.

Elle veut être le ferment pour que tous les serviteurs du Christ, laïcs et clercs, soient ensemble les acteurs d'une Eglise toujours plus ardente, plus fraternelle, plus missionnaire.

Cette charte nous engage pour que chacun ait la joie de servir et pour que son service fasse la joie de tous.

L'expérience bénévole en Eglise doit être aussi un temps de croissance humaine et spirituelle.

« Vous avez reçu gratuitement, donnez gratuitement »

(Mt 10,8)



LA PLACE DU BENEVOLE EN EGLISE

C'est le Christ qui appelle, qui donne sa grâce et envoie en mission.

Par appel de Dieu, les fidèles laïcs ont pour premier engagement de vivre en disciples du Christ au cœur du monde et de témoigner de l'Évangile dans leur vie personnelle, familiale, professionnelle et associative.

Parmi eux, certains ont aussi choisi librement de mettre leurs charismes, leurs talents, leur énergie et leur temps au service de la mission de l'Église.

Chaque personne ainsi engagée, pour un service d'ordre matériel ou spirituel, mérite le même respect et la même considération. Tout bénévole acteur en Église doit être reconnu comme partie prenante d'une mission commune qu'il partage au même titre que les salariés.



Le service étant librement choisi et offert, il ne peut exister de lien de subordination, au sens du droit du travail, entre le diocèse de Limoges et les bénévoles. L'engagement du bénévole, qui est au service de la mission pour l'Évangile, s'affirme dans :

- Le respect des règles et des consignes de l'Association Diocésaine de Limoges (cf le recueil de bonnes pratiques à l'usage des paroisses et des services).
- Le respect des règles spécifiques du lieu où s'exerce son action.
- L'adéquation entre ses compétences actualisées, sa disponibilité et les besoins ajustés pour la mission.
- L'action dans un esprit constructif pour l'accueil, la communion, le partage et la paix.

EN ENGAGEANT UN BENEVOLE, LE RESPONSABLE QUI APPELLE, S'ENGAGE À :

Accueillir et associer le bénévole à la vie d'équipe comme un partenaire à part entière, après avoir reconnu son désir de servir et les compétences qui pourront aider dans la mission.

APPEL

Confier une mission claire en termes de contenu et d'objectifs et en respecter les modalités fixées avec le bénévole (présence, durée à préciser dès le début de l'engagement sur la convention...).

RESPONSABILITE

Veiller à ce que la communication soit partagée entre tous et que la mission confiée au bénévole soit reconnue par l'ensemble de la communauté paroissiale ou de l'Association Diocésaine.

VIE D'EQUIPE

Proposer au bénévole de se former. Prendre soin du bénévole, veiller à sa capacité et à son rythme d'engagement, lui proposer des temps de ressourcement spirituel.

FORM

Faire des points réguliers : relecture de la mission, reconnaissance de cette mission, expression des joies et difficultés rencontrées, besoins pour mieux accomplir sa tâche et la renouveler...

RECONNAISSANCE

Être attentif aux réalisations du bénévole et savoir le remercier.

Préparer et accompagner la fin de mission.

FIN DE

EN REJOIGNANT UN SERVICE OU UNE PAROISSE DE L'ÉGLISE DE LIMOGES, LE BENEVOLE S'ENGAGE À :

DISCERNEMENT

Mettre à la disposition de l'Église ses talents et ses compétences, librement et sans contrepartie, pour un service ponctuel ou plus régulier, pendant un temps déterminé, en lien avec l'équipe présente et les besoins spécifiques de l'Église.

ENGAGEMENT

Être en cohérence avec les valeurs de l'Évangile. Collaborer dans un esprit d'ouverture et d'entraide avec tous, dans la volonté d'œuvrer au projet pastoral du diocèse.

COMMUNICATION

Veiller à se tenir informé et à bien communiquer. Respecter le secret professionnel et la confidentialité des informations.

FORMATION

Suivre la ou les formations qui paraîtront nécessaires à sa mission et permettront d'en garder le sens spirituel.

RÈGLES À SUIVRE

Assurer sa mission avec sérieux et régularité dans le respect de l'organisation du diocèse et des règles de son fonctionnement (en signalant, par exemple, ses périodes d'absence). Veiller à l'équilibre entre le temps consacré au bénévolat et la vie familiale. Prendre connaissance des règles du diocèse en matière de prévention des abus.

MISSION

Anticiper la fin de mission et prévoir un délai raisonnable s'il met lui-même fin à sa mission et, si besoin, assurer un « tuilage » avec le successeur.

ASSURANCES

Le diocèse souscrit un contrat d'assurance garantissant les dommages corporels, matériels et immatériels causés à un tiers et imputables aux activités assurées.

Le bénévole contracte une assurance personnelle « Responsabilité civile »

LES REGLES A RESPECTER

Le bénévole a connaissance des règles du diocèse en matière de **prévention des abus** sur les mineurs et les personnes vulnérables, et il s'engage à les respecter et à donner les garanties attendues.

S'il a une mission particulière auprès des mineurs et/ou des personnes vulnérables, il lui est remis un document traitant des « points de repères pour de justes relations éducatives, destinés aux animateurs auprès d'enfants, de jeunes et/ou de personnes vulnérables ». Il signe la « charte de bientraitance » correspondante.

LIENS A CONSULTER :

accueil.ecoute@diocese-limoges.fr / 07 66 33 87 47

www.luttercontrelapedophilie.catholique.fr

Ligne nationale d'écoute et d'informations pour les victimes de violences et d'agressions sexuelles dans l'Église catholique : 01 41 83 42 17

Enfants en danger, parents en difficulté : 119

AUTRES POINTS IMPORTANTS

LE TEMPS

Le **temps**, une des denrées rares de notre époque pressée, est infiniment précieux et significatif pour la vie de notre Eglise. Chaque bénévole doit apprendre à fixer ses objectifs, associer d'autres personnes avec lui afin de sauvegarder mission ecclésiale et mission familiale.

LES TRAVAUX OFFERTS

L'ensemble des travaux fournis par le bénévole dans le cadre de sa mission reste **la propriété entière** et exclusive de l'Association Diocésaine.

L'ENGAGEMENT ECCLESIAL ET L'ENGAGEMENT CIVIL

L'**engagement d'un bénévole** dans l'Eglise ne cautionne en rien ses autres engagements associatifs, politiques ou syndicaux. On s'assurera d'un discernement à la lumière des valeurs de l'Evangile.

LE SALARIAT ET LE BÉNÉVOLAT

Le **bénévolat** est compatible avec le salariat à condition de bien différencier le travail salarié et les activités bénévoles

LES FRAIS ET LES DONS

Par son engagement libre et gratuit, le bénévole ne perçoit pas de rémunération.

Les frais de formation et les indemnités Kilométriques qui sont en relation directe avec sa mission, et sous réserve de l'accord préalable du responsable, peuvent être pris en charge par l'instance concernée, selon ses usages et les moyens financiers du diocèse. Il est également possible de pratiquer **l'abandon des frais** qui sont alors déductibles des impôts.

Le mot de l'évêque



Que serait l'Église sans les bénévoles ?

Je n'arrive pas à l'imaginer tant on les identifie spontanément. Enfant, nous avons tous eu une catéchiste ou un animateur d'aumônerie bénévole, puis connu un sacristain, des fleuristes des églises, des chantres... En grandissant, l'on découvre une face plus cachée du service de l'Église : des services diocésains, des équipes pastorales, des comptables et des trésoriers, des visiteurs de prison, de malades, des « petites mains » anonymes sans qui la vie de l'Église serait impossible.

On tend aujourd'hui à mesurer l'apport du bénévolat aux associations en inscrivant le compte des heures de bénévolat à leur bilan. Non pas pour compter, parce que ceux qui donnent ne comptent pas leur temps, mais pour souligner l'importance du bénévolat dans la vie sociale. **Comment le nier pour l'Église ?**

Le bénévole, étymologiquement, est celui qui « veut le bien ». Quelle bonne et sainte idée : vouloir le bien, le bien commun, le bien des autres, le bien des pauvres, le bien de l'Église : **qu'y a-t-il de plus évangélique ?**

Je rends donc grâce à Dieu pour les bénévoles de notre diocèse. Je les lui confie. Et je remercie chacun, malgré les inévitables obstacles matériels ou humains, personnels ou relationnels, que l'on rencontre dans la mission bénévole, **de donner de son temps, de sa personne, de ses talents.**

Ce faisant, vous êtes des témoins du Christ, des serviteurs de l'Église. Dieu aime ceux qui donnent avec joie ! **Je compte sur vous et ... sur la relève.**

Je remercie enfin les rédacteurs de cette charte de proposer un cadre stimulant et sécurisant pour les bénévoles et pour l'Église.

BON BÉNÉVOLAT, AVEC LA GRÂCE DE DIEU !

+ Pierre-Antoine
Évêque de Limoges